



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

Objet de la délibération

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

N° 2019.06.031

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des besoins pérennes, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents de la ville pour tenir compte :

- Du départ en retraite, déjà effectué et prochain, de 2 ATSEM principal de 1^{ère} classe, et la création de 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,
- Du futur départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe et dans cette perspective, de la création d'un poste d'adjoint technique,
- Du déroulement de carrière de 13 agents avec la création des postes des grades correspondants :
 - o 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - o 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - o 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - o 4 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe. Les postes libérés seront supprimés lors d'une délibération postérieure à leur nomination au 1^{er} juillet 2019.
- De la nomination d'un agent, attaché, au service communication suite à réussite à concours et conformément à la définition du poste, catégorie B ou A ; le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe sera supprimé après la nomination stagiaire de l'agent, lors d'une délibération postérieures à sa nomination au 1^{er} juillet 2019,
- De la mise en œuvre de la nouvelle organisation du Service Informatique avec son corollaire, la création d'un poste d'attaché ; le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe sera supprimé après la nomination stagiaire de l'agent, lors d'une délibération postérieure à sa nomination au 1^{er} juillet 2019,
- De la prise en compte du projet d'organisation du service culture et la création d'un poste de cadre, attaché, pour la médiathèque,
- De l'évolution de l'organisation au sein des Ressources Humaines avec la création d'un poste d'attaché.

S'agissant de la situation au 28 juin 2019, les postes libérés postérieurement à la délibération dans le cadre des mouvements envisagés, ne sont pas supprimés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 juin 2019

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 6 juin 2019

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 14 juin 2019

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **ADOpte** les modifications de postes présentées dans le tableau des emplois permanents joint,
- ➔ **ATTRIBUE** aux agents concernés le régime indemnitaire correspondant à leur poste ou aux situations particulières ponctuelles (prise de responsabilités supérieures et / ou charge de travail en forte progression) au regard des critères adoptés,
- ➔ **DIT QUE** la dépense est inscrite au Budget, au chapitre 012

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, 6 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU